

21-DEC-2006

09-NOV-2007 Avis de modification - changement d'adresse du titulaire.

# KLENZOID

MYXOBACTÉRICIDE WS LIQUIDE

GARANTIE

Polyoxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) -dichlorure d'éthylène  
.....10% (pds)

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 21783  
*Loi sur les produits antiparasitaires*

CONTENU NET \_\_\_\_\_ L

**Avis de modification**

KLENZOID CO. LTD.,  
~~Unit 5 2735 Matheson Blvd E.~~  
~~Mississauga ON~~  
~~L4W 4M8~~

TEL: (905) 712-4000 FAX: (905) 712 -4001

500-25 Watline Ave.  
Mississauga, ON L4Z 2Z1

## MICROBICIDE LIQUIDE À LARGE SPECTRE CONTRÔLANT LA PROLIFÉRATION D'ALGUES, DE BACTÉRIES ET DE CHAMPIGNONS

### MODE D'EMPLOI :

Tours de refroidissement : Le système de la tour de refroidissement doit être nettoyé pour éliminer tout dépôt organique, inorganique et microbiologique avant l'utilisation du produit. Une quantité initiale de 420 à 1050 ml par 10 000 litres d'eau doit être ajoutée au puisard de la tour de refroidissement. Répéter jusqu'à ce que la situation soit maîtrisée. Selon le besoin, des quantités subséquentes de 120 à 1050 ml par 10 000 litres d'eau pourront être ajoutées tous les 2 à 5 jours. La fréquence des ajouts dépend du soutirage et de la gravité du problème microbiologique.

**Systèmes industriels de laveurs d'air :** Le système de laveur d'air doit être nettoyé pour éliminer tout dépôt organique, inorganique et microbiologique avant l'utilisation du produit. Une quantité initiale de 150 à 240 ml par 1000 litres d'eau doit être ajoutée au puisard ou aux plaques collectrices. Répéter jusqu'à ce que la situation soit maîtrisée. Selon le besoin, des quantités subséquentes de 105 à 240 ml par 1000 litres d'eau peuvent être ajoutées tous les 1 à 5 jours. La fréquence des ajouts dépend du soutirage et de la gravité du problème microbiologique. À utiliser seulement dans les systèmes munis d'éléments d'élimination des gouttelettes.

### PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, les vêtements et éviter de contaminer la nourriture. Porter des lunettes de sécurité, des gants de caoutchouc et des vêtements de protection.

### DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons. Garder loin des lacs, des ruisseaux et des étangs.

### PREMIERS SOINS :

**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux avec de l'eau propre et fraîche durant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Contact cutané :** Laver à l'eau et au savon doux. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Retirer les vêtements contaminés et les laver (sauf les chaussures) avant de les porter de nouveau.

**Inhalation :** Avant d'intervenir pour éloigner une personne exposée au produit, se munir d'une protection respiratoire appropriée. Pratiquer la respiration artificielle si la personne ne respire plus. Garder la personne au repos. Communiquer immédiatement avec un médecin.

**Ingestion :** NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Rincer d'abord la bouche avec une grande quantité d'eau ou de lait. Irriguer l'œsophage et diluer le contenu de l'estomac en administrant lentement un (1) à deux (2) verres d'eau ou de lait. Éviter de donner de l'alcool ou des produits dérivés. Si la personne est semi-comateuse, comateuse ou si elle a des convulsions, NE PAS ADMINISTRER DE LIQUIDES PAR LA

BOUCHE. Dans tous les cas, consulter immédiatement un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

REMARQUE À L'INTENTION DU MÉDECIN : Les lésions aux muqueuses susceptibles d'avoir été entraînées par l'ingestion pourraient constituer une contre-indication pour le lavage gastrique.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

**Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.**

**ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )